

Cher.e.s nouveaux et nouvelles co-internes,

Vous avez choisi la Médecine Générale en Ile-de-France : **félicitations et bienvenue !**

Toute l'équipe du **SRP-IMG**, Syndicat Représentatif Parisien des Internes de Médecine Générale, est heureuse de vous compter parmi la nouvelle promotion d'internes et parmi ses adhérents. Pour démarrer la rentrée du bon pied, voici un pdf d'informations :

Soirée d'accueil des nouveaux internes

Elle s'est déroulée le jeudi 26 septembre, au Site Villemin de la faculté Paris 7.

La médecine générale à Paris

Vous allez être répartis parmi **les 7 facultés d'Ile-de-France** (voir « guide des facs »). De votre faculté d'affectation dépendront : vos enseignements (et le nombre d'enseignements obligatoires), la validation de vos travaux personnels à réaliser tout au long de votre cursus ("traces d'apprentissage"), vos stages ambulatoires, la soutenance de votre thèse et de votre DES.

Votre **faculté d'affectation** devrait vous être communiquée par mail le 30 septembre 2019. Si vous n'avez pas pu participer à la procédure de vœux, envoyez au plus vite un mail à l'adresse suivante : coordination.mgidf@gmail.com pour communiquer vos vœux (classez les 7 facs par ordre de souhait).

Dans chaque fac, il y a un **Département de Médecine Générale (DMG)**, composé d'enseignants et d'administratifs : c'est le DMG qui sera chargé de votre formation et qui sera votre interlocuteur tout au long de votre internat pendant 3 ans. Les dates d'accueil et de pré-rentrée de chaque DMG sont disponibles [ici](#).

Pour chapoter les 7 DMG et pour qu'il y ait une cohérence pour tous les internes de votre promotion, il existe une Coordination Régionale du DES de Médecine Générale. A ce jour, le **Pr Ouazana** en est à la tête. Il est le Coordinateur Régional de DES.

Coordonnées de la Coordination : Site internet : <http://desmgidf.fr> | Adresse mail : coordination.mgidf@gmail.com

Choix de stage

La première année de votre internat s'appelle la **phase socle**. Vous devrez passer pendant la 1ère année :

- Aux urgences adultes
- En stage ambulatoire de niveau 1 (= stage chez le praticien = SN1 = stage chez le médecin généraliste).

La validation de ces deux stages est indispensable pour valider la phase socle.

En Ile-de-France, **il n'y a pas assez de stages ambulatoires pour tous les internes de phase socle**. Par dérogation, ceux d'entre vous qui n'auront pas accès à un stage ambulatoire dès la première année **ni** à un stage aux urgences devront **choisir un stage hospitalier de médecine adulte polyvalente**.

Cette dérogation doit rester exceptionnelle (uniquement si pas de stages aux urgences ni de stages en SN1 accessibles) car même si le nombre de stages de SN1 augmentait au second semestre, avoir choisi un stage de MAP ne vous permettrait pas de valider la phase socle en une année (il vous faudrait alors 3 semestres).

Organisation des stages ambulatoires et hospitaliers en Ile-de-France :

Il est important de savoir que :

- Les **choix de stages ambulatoires** (chez le médecin généraliste) sont propres à chaque faculté. Chaque faculté recrute et forme ses propres maîtres de stages. Les choix de stages ambulatoires se déroulent donc dans l'ordre des ECN parmi les internes de médecine générale de votre faculté. La date des choix de stages ambulatoires est prévue le 2 octobre 2019 pour la faculté P13 et le 3 octobre 2019 pour les autres facultés (+ de précisions sur le site du DES).
- Les **choix de stages hospitaliers** sont **communs à l'ensemble des internes de médecine générale en île-de-France**. C'est l'ARS qui est chargée de l'organisation des choix.
- **En octobre, vous ne choisissez que le stage du premier semestre.**

Comment se passe un stage chez le généraliste ?

Un stage ambulatoire se déroule chez 1 à 3 médecin(s) généraliste(s). D'abord simple observateur, vous serez progressivement amenés à consulter seuls (mais votre maître de stage devra toujours rester disponible).

Indemnités kilométriques pour les stages chez le généraliste

Pour les stages en médecine générale éloignés du domicile et du siège social de l'APHP (plus de 15 km et/ou plus de 30 km), il existe deux indemnités dont il vous faut faire la demande au bureau des internes. Il suffit d'un maître de stage éloigné (si vous en avez trois) pour être éligible. Cela ne concerne que les stages ambulatoires (pas les stages hospitaliers).

Ces indemnités sont cumulables entre elles si le stage est à plus de 30 km des lieux cités, mais elles ne sont pas compatibles avec la prise en charge de 50% des titres de transport (il faut choisir).

>15 km : 120 euros bruts / mois

>30 km : 200 euros bruts / mois

Aide au transport pour les stages hospitaliers

50% des titres de transport pris en charge après demande.

IMPORTANT : Les règles de choix de stage sont les suivantes (bien toutes les lire) :

-> **Tous les postes de stages en médecine générale devront être choisis** par des internes.

Vous devez donc obligatoirement vous rendre aux choix de stages ambulatoires (ou vous faire représenter par procuration).

S'il reste des stages ambulatoires à l'issue d'un premier choix dans l'ordre du classement ECN, les stages ambulatoires restants seront attribués aux internes les moins bien classés aux ECN.

Cette règle a été fixée par la coordination et est inscrite sur le site DES MG IDF ici :

<https://desmgidf.fr/page/promo-2019-comment-choisir-son-premier-stage>

Pour vous assurer que cette procédure soit respectée, rendez vous aux choix de stages ambulatoires (même si vous êtes très bien classés et que vous voulez choisir un stage aux urgences pour le premier semestre).

Vous pourrez « passer votre tour » = ne pas prendre de stage ambulatoire = dire que vous choisirez un stage hospitalier au premier semestre mais faites bien attention à votre classement et au nombre de postes restants à choisir.

-> **Si vous avez choisi un stage ambulatoire** le 2 ou le 3 octobre... félicitations, vous avez choisi ! Dans ce cas, **pas besoin de se déplacer aux choix de stages hospitaliers.**

-> **Si vous choisissez un stage ambulatoire au 1er semestre : vous devrez obligatoirement prendre un stage aux urgences adultes au 2ème semestre** (impossible de choisir un stage en médecine aiguë polyvalente).

-> **Si vous avez choisi un stage aux urgences : alors vous devrez prendre un stage ambulatoire au 2ème semestre** si vous y avez accès, sinon vous devrez prendre un stage hospitalier de médecine adulte polyvalente.

Le choix des stages est encadré par la loi pour les internes de médecine. Toutes ces règles ont été fixées par des décrets.

La coordination a également fixé la règle suivante :

-> **Tous les postes de stage aux urgences devront être choisis.**

La réalisation en phase socle d'un stage en médecine aiguë polyvalente est une dérogation exceptionnelle.

Si vous choisissez un stage en médecine aiguë polyvalente alors que vous aviez accès à un stage aux urgences et que tous les postes aux urgences adultes ne sont pas choisis, la validation de votre semestre sera menacée.

Comment vont se dérouler les choix de stage ?

Les choix pour le 1er semestre se feront en deux temps :

1/ **Les choix de stage ambulatoire auront lieu le 2 ou le 3 octobre, selon la faculté, dans vos facultés respectives.** La participation aux choix est obligatoire pour tout le monde (en cas d'absence, faites une procuration à n'importe quelle personne de confiance ! pas besoin d'être interne !) et le nombre de postes est limité (tout le monde ne choisira pas un stage ambulatoire).

La liste des terrains de stages ambulatoires vous sera communiquée prochainement par votre DMG d'affectation.

C'est également votre DMG qui vous donnera accès aux avis de stages ambulatoires sur le site DES MG IDF.

2/ **Si vous n'avez pas choisi de stage ambulatoire :** alors vous devrez participer aux **choix de stage hospitaliers des internes de médecine générale qui auront lieu du 8 au 15 octobre** : la date exacte de passage pour les internes de votre promotion n'est pas encore connue et sera publiée sur le site de l'ARS ici : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/repartition-des-postes-et-procedure-de-choix>

Revenez régulièrement sur cette page internet pour connaître votre date de passage précise. Vous trouverez d'ailleurs sur cette page de nombreuses informations utiles comme le lieu et l'accès de choix ainsi que sur la procédure de procuration.

Où trouver les évaluations ?

Les évaluations des stages ambulatoires et hospitaliers seront disponibles sur <http://desmgidf.fr> et nous compilons les avis de stages hospitaliers dans notre **Guide des stages**, distribué chaque année à nos adhérents.

Ces évaluations sont anonymes et ne sont visibles par les encadrants de votre stage qu'après la fin de votre stage (elles sont visibles par contre dès que vous les postez par les autres internes, sauf note très basse... validation individuelle nécessaire). Vous aussi, postez une évaluation à la fin de votre stage pour permettre aux autres internes de mieux choisir !

Procédures et dates d'inscription à la faculté

Les dates et les procédures vous seront communiquées par la faculté à laquelle vous serez affectés par mail (avant le 30 septembre 2019 selon la coordination).

Être défendus et informés pendant votre internat

Il est fondamental de pouvoir être défendus en cas de problème en stage ou de problème au cours de votre cursus. Le **SRP-IMG** est un syndicat composé exclusivement d'internes en médecine générale à Paris, comme vous.

Nous connaissons très bien toutes les questions et problématiques concernant notre formation et notre expertise est reconnue par tous les acteurs impliqués dans votre cursus.

N'hésitez pas à nous solliciter en cas de problème de stage ou lors de votre formation !

Qu'est-ce que des « traces d'apprentissage » ?

Les traces d'apprentissages seront le principal moyen de vous évaluer l'année prochaine.

Ce sont tout simplement des retours sur une situation clinique que vous avez vécu en stage, un cours, une formation auquel vous avez assisté, une recherche sur un sujet qui vous intéresse... Bref, tout ce qui a pu enrichir votre expérience de futur docteur !

Parmi ces traces d'apprentissages, les RSCA (Récits de Situations Complexes et Authentiques) : vous racontez une histoire complexe que vous avez vécu en stage, vous vous posez des questions (ex : comment aurais-je pu mieux communiquer avec ce patient ? Quels sont les traitements de blabla ?), vous faites des recherches et vous y répondez.

Le nombre de traces d'apprentissage dépend de votre faculté d'affectation.

RCP et Welcome Packs

Nous vous conseillons de ne choisir qu'une seule RCP pour éviter un « retour de balles » en cas de problème. Nous n'avons pas de RCP à vous conseiller sur les 2 partenaires du SRP IMG.

Pour ce qui ne les ont pas encore récupérés, les Welcome Packs contenant les Guides des stages et les caducées seront remis aux adhérents lors des prochains conseils d'administration (premiers dimanches de chaque mois au 96 rue Didot entre 15 et 18H, confirmez bien les dates auprès des secrétaires sur leur boîte mail).

Procédures et dates d'inscription à la faculté

Elles sont spécifiques à chaque faculté et vous seront communiquées lors de votre journée de rentrée facultaire ou par mail.

Vous êtes arrivés à la fin ? Bravo ! Vous êtes prêts pour l'internat de médecine générale en Ile-de-France ;-))

secretaire@srp-img.com



Syndicat Représentatif Parisien des Internes en Médecine Générale

96 rue Didot

75014 Paris

www.srp-img.com

Retrouvez-nous sur [Facebook](#) et [Twitter](#)